

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2087

6 octobre 2010

SOMMAIRE

Absolute Ventures S.C.A.	100139	Henderson Horizon Fund	100139
A C H S - Investments S.A.	100136	Hermina Holding S.A.	100140
Allianz Global Investors Islamic Fund ...	100136	Humboldt Invest FCP-FIS	100142
Anthemis	100143	Jordanus Holding S.A.	100133
Avana II FCP-FIS	100142	Kenton	100143
Bergamaux Finance S.A.	100130	Le Soleil S.C.	100156
BT (Luxembourg) JH S.à r.l.	100152	LSF5 Hayate Investments S.à.r.l.	100158
Caves Krier Frères, Remich, société ano- nyme	100164	Lux Venture Finance S.A.	100153
Cd Project S.à r.l.	100165	Lux Venture Finance SPF, S.A.	100153
Centurion European German Property 1 S. à r.l.	100143	Mac Guff Luxembourg	100158
Chicago Mercantile Exchange Luxem- bourg Holdings S.à r.l.	100149	Manulife Global Fund	100138
Credit Investor NCC Luxco S.à.r.l.	100147	Marsan Holding S.A.	100134
Darcy Strategies S.A.	100130	MI-FONDS (Lux)	100131
Diamond 45 S.à r.l.	100152	Mora S.A., SPF	100130
DLT S.à.r.l.	100157	Morsa Capital S.A.	100137
Edept I S.à r.l.	100168	Natalya-1 S.à r.l.	100165
Efoam S.A.	100142	NCC Luxco S.à.r.l.	100161
Farne Real Estate S.A.	100153	Nikkei Invest Corporation S.A.	100132
Film Light(n)ing Express A.G.	100168	Parfinlux S.A.	100134
Film Light(n)ing Express A.G.	100176	Prospector Offshore Drilling S.A.	100171
Financière d'Ibis Spf S.A.	100171	Ramius FOF European Platform	100139
Financière Privée Holding S.A.	100167	Sarasin Investmentfonds	100132
Fioretti SA	100141	Sigma Fund	100133
Ganot S.à r.l.	100160	Spyglass Hill S.A.	100135
General Capital Group Invest S.A.	100142	Telcom GIE	100157
General Capital Group Invest S.A.	100138	Tigoni Holding S.A.	100140
Generali Financial Holdings FCP-FIS ...	100142	TPG Nusantara S.à r.l.	100149
GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à.r.l.	100138	Ulrika S.A.	100134
Hamburg Harburg	100157	Unit Investments S.A., SPF	100131
Hellas Telecommunications Finance	100152	Vega	100135
		Vianta S.A.	100137
		Vitalys S.à.r.l.	100157
		Winged Lion FCP-FIS	100142

Bergamaux Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 132.615.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 octobre 2010 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2010;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. affectation des résultats au 30 juin 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010123750/10/18.

Darcy Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 132.614.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 octobre 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2010;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. affectation des résultats au 30 juin 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010123751/10/18.

Mora S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 35.659.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 28 octobre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010131534/755/18.

MI-FONDS (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.264.

Die Aktionäre der Mi-Fonds (Lux) sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 22. Oktober 2010 um 14:00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. Juni 2010
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr vier (4) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens vier (4) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010131533/755/33.

Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *October 29, 2010* at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive the Management Reports of the Directors and the Reports of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2009,
- To approve the annual accounts, the consolidated financial statements and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2009,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2009,
- Statutory elections,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010131539/755/21.

Nikkei Invest Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.354.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 28 octobre 2010 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante :
" La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5
" Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF "
5. Refonte des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010131535/755/41.

Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.633.

Die Aktionäre der Sarasin Investmentfonds werden hiermit eingeladen, an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 29. Oktober 2010 um 11.00 Uhr am Sitz der RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette abgehalten wird.

Tagesordnung:

1. Berichte
 - a) des Verwaltungsrats
 - b) der Revisionsgesellschaft
2. Genehmigung der Vermögensaufstellung sowie der Veränderungen des Reinvermögens für den Zeitraum bis zum 30. Juni 2010
3. Entlastung des Verwaltungsrats für seine Tätigkeit im Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2010

4. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in 2011
5. Verwendung des Reingewinns
6. Wahl / Bestätigung des Verwaltungsrates
7. Entschädigung eines Mitgliedes des Verwaltungsrates
8. Verschiedenes

Beschlüsse der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Luxemburg, im Oktober 2010.
SARASIN INVESTMENTFONDS SICAV
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010131536/755/27.

Sigma Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.828.

—

The shareholders are hereby invited to attend the second

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on 5 November 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2009 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the SICAV.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least one business day before the meeting with KBL European Private Bankers S.A., boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010131537/755/20.

Jordanus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 14.033.

—

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2010 n'ayant pu délibérer valablement,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 28 octobre 2010 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010131544/755/20.

Ulrika S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.219.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 octobre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF"),
2. Changement de la dénomination de la société en "ULRIKA S.A, SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société,
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet,
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5
" Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF ",
5. Modifications afférentes de l'article 18.
6. Refonte complète des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010131538/755/22.

Parfinlux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.619.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 28 octobre 2010 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 juillet 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010131541/534/16.

Marsan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.761.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 22 octobre 2010 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Acceptation de la démission du conseil d'administration, décharge et nomination d'un nouveau conseil d'administration.
3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes, décharge et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

4. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social comme suit : " La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (" SPF ").
5. Modification de l'article 5 des statuts.
6. Modification de l'article 14 des statuts.
7. Ajout aux statuts d'un titre VI " Dispositions générales " et d'un article 19.
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010131540/1267/23.

Spyglass Hill S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 63.243.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 octobre 2010 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2010.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010131542/29/19.

Vega, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 21.175.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 25 octobre 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial (" SPF ") modification subséquente de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante :
"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment :
 - a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce ;
 - b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange ;
 - c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire ;
 - d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières ;
 - e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques ;
 - f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante :
"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."
3. Refonte des statuts de la société.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010131543/29/41.

A C H S - Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 138.994.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude de Maître Eliane SCHAEFFER au 74, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg en date du 15 octobre 2010 à 10 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Mise en liquidation
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
- Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010127473/506/15.

Allianz Global Investors Islamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.591.

NOTICE is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Allianz Global Investors Islamic Fund SICAV ("the Company") will be held at its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, at 11.15 a.m. CEST on 15 October 2010 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To accept the Directors' and Auditor's reports and to adopt the financial statements as well as the use of income (if any) for the year ended 30 June 2010.
2. To exonerate the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 30 June 2010.
3. To re-elect Mr. Nicholas Smith as Director.
4. To co-opt Mr. Martyn Cuff and Mr. Daniel Lehmann as Directors.
5. To re-elect KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg, as Auditor.
6. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Voting :

Resolutions on the Agenda may be passed without a quorum by simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting Arrangements:

Authorized to attend and vote at the meeting are shareholders who are able to provide a confirmation from their depository bank or institution showing the number of shares held by the Shareholder, including a confirmation that their shares are blocked until the day following the Shareholder's Meeting date to the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg to arrive by close of business in Luxembourg, on 11 October 2010.

Any shareholders entitled to attend and vote at the meeting shall be entitled to appoint a proxy to vote on his/her behalf. The proxy form, in order to be valid, must be duly completed and signed under the hand of the appointer or his/her attorney or if the appointer is a corporation, under its common seal or under the hand of a duly authorised officer, and sent to the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, to arrive by close of business in Luxembourg on 11 October 2010.

Proxy forms for use by registered shareholders can be obtained from the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg. A person appointed a proxy need not be a shareholder of the Company. The appointment of a proxy will not preclude a shareholder from attending the meeting.

Senningerberg, September 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010126819/755/39.

Morsa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.890.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *October 15, 2010* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the supervisory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2009.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
6. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2010127853/29/18.

Vianta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 9.915.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi *14 octobre 2010* à 14:10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en "Vianta S.A. S.P.F." et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article trois des statuts relatif à l'objet social comme suit: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."
3. Modification de l'article 4 des statuts.
4. Rajout d'un article dix-sept comme suit : " Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, et spécifiquement aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et aux lois modificatives de celle-ci. "
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010128583/1267/23.

Manulife Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 26.141.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

OF SHAREHOLDERS of Manulife Global Fund to be held at the offices of the Company's Administrator, Citibank International plc (Luxembourg Branch) 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg at 11:00 a.m. on 15 October 2010, for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors to the shareholders for the financial year ended 30 June 2010;
2. Review of the Auditor's Report;
3. Approval of the Audited Annual Accounts of the Company for the financial year ended on 30 June 2010;
4. Declaration of the Final Dividend;
5. Discharge of the Directors for the financial year ended 30 June 2010;
6. Election and re-election of the Directors;
7. Re-election of the Auditors of the Company, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., for the financial year beginning on July 1, 2010 and until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts for the financial year ending on 30 June 2011;
8. Approval of Director's fees;
9. Miscellaneous.

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Shareholders who are unable to attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Ms Emilie Ramponi, Citibank International plc (Luxembourg Branch), by mail to 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, or by fax to +352 45 14 14 439 no later than 13 October 2010. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the Company's Administrator at the above-mentioned address in Bertrange.

The Audited Annual Report can be obtained on request from the Company's Administrator at the above-mentioned address in Bertrange.

Référence de publication: 2010127858/755/32.

GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.095.

General Capital Group Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.378.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1653 du 13 août 2010, page 79325, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés du bilan au 31 décembre 2009 de la société GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à.r.l.:

1) La société General Capital Group Invest S.A., n'étant en rien concernée par ladite publication, ne doit pas figurer dans l'en-tête, lequel ne doit mentionner que l'identification de GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à.r.l.

2) A la dernière ligne, la référence du dépôt de la mention au Registre de commerce et des sociétés doit être corrigée:

- au lieu de: "(100090039) Déposé au registre (...) le 24 juin 2010.",

- lire: "(100090017) Déposé au registre (...) le 24 juin 2010."

Le sommaire du même Mémorial C n° 1653, à la page 79297, doit également être corrigé, en conséquence de ce qui précède:

- en y supprimant la ligne "General Capital Group Invest S.A."

- et en y ajoutant une ligne "GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à.r.l."

Référence de publication: 2010130952/22.

Absolute Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 87.345.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 15 octobre 2010 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de gestion de l'Actionnaire Commandité et des rapports du Réviseur d'Entreprises sur les exercices clôturés au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 ;
2. Approbation des rapports du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2010 ;
3. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009, et de l'affectation du résultat ;
4. Décharge à donner à l'Actionnaire Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises ;
5. Nominations statutaires ;
6. Election de trois membres du Conseil de Surveillance ;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010127854/755/20.

Ramius FOF European Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 58.241.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on 14 October 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 30 June 2010 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the SICAV.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least one business day prior to the meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010128593/755/20.

Henderson Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 22.847.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

OF SHAREHOLDERS will be held at 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg on 14 October 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda :

Agenda:

1. Approval of the Reports of the Directors and of the Independent Auditor on the annual accounts for the period ended 30 June 2010.
2. Approval of the audited annual accounts at 30 June 2010.
3. Distribution of dividends (if any) as recommended by the Directors.

4. Discharge of the Directors.
5. Election or re-election of the Directors.
6. Election or re-election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

The decisions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum of presence and decisions may be approved by a simple majority of the shares present and/or represented.

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to BNP Paribas Securities Services at 33, rue de Gasperich, Howald/Hesperange, L-2085 Luxembourg, Luxembourg and can be faxed on fax number 00352 2696 9716 to arrive no later than 5.00 p.m. CET on 11 October 2010. Proxy forms will be sent to registered Shareholders with this Notice and can also be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, 15 September 2010.

For and on behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010128592/755/28.

Hermina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 6.611.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi *14 octobre 2010* à 14:20 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en "HERMINA HOLDING S.A. S.P.F." et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."
3. Modification des articles 3 et 11.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010128595/534/19.

Tigoni Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.924.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi *14 octobre 2010* à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en "TIGONI HOLDING S.A. S.P.F." et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."
3. Modification des articles 3 et 11.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010128596/1267/19.

Fioretti SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 60.672.

L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «FIORETTI S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60672, constituée suivant acte notarié en date du 22 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 677 du 3 décembre 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 991 du 12 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques BERNARD, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire Instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire Instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer le quatrième jeudi du mois de mars à 10.00 heures.

2. Disposition transitoire pour l'exercice en cours.

3. Adaptation des statuts en conséquence.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du Jour,

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le quatrième Jeudi du mois de mars à 10.00 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. (premier alinéa). «L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit Indiqué dans la convocation, le quatrième Jeudi du mois de mars à 10.00 heures.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et Interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, J.J. BERNARD, N. GAUTIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 février 2006, volume 901, folio 52, case 4. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2006.

J.-J. WAGNER.

Référence de publication: 2010130951/58.

(060028559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Winged Lion FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion coordonné au 20 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 septembre 2010.

Allegro S.à r.l.

Référence de publication: 2010129409/9.

(100147991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Generali Financial Holdings FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion coordonné au 20 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 septembre 2010.

Allegro S.à r.l.

Référence de publication: 2010129410/9.

(100147992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Avana II FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion valable à partir du mois d'août 2010 concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 28 septembre 2010.

AVANA Investment Management Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010130877/11.

(100148160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Humboldt Invest FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Die Liquidation des o. g. Fonds, die am 28. Mai 2010 vom Verwaltungsrat beschlossen wurde, wurde mittlerweile abgeschlossen. Die Verwaltungsgesellschaft erklärt somit das Liquidationsverfahren des Fonds für geprüft und beendet.

Luxemburg, im Oktober 2010.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Ralf Funk / Silke Büdinger

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2010130947/705/10.

Efoam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.256.

General Capital Group Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.378.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1652 du 13 août 2010, page 79268, d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2010 de la société Efoam S.A.:

1) General Capital Group Invest S.A., n'étant en rien concernée par ladite publication, ne doit pas figurer dans l'en-tête, lequel ne doit mentionner que l'identification d'Efoam S.A.

2) A la dernière ligne, la référence du dépôt de l'extrait au Registre de commerce et des sociétés doit être corrigée:

- au lieu de: "(100090039) Déposé au registre (...) le 24 juin 2010.",

- lire: "(100089946) Déposé au registre (...) le 24 juin 2010."

Le sommaire du même Mémorial C n° 1652, à la page 79249, doit également être corrigé, en conséquence de ce qui précède:

- en y supprimant la ligne "General Capital Group Invest S.A."

- et en y ajoutant une ligne "Efoam S.A."

Référence de publication: 2010130953/21.

Centurion European German Property 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.621.

—
AUSZUG

Auf Grund eines Vertrages vom 18. Juni 2010 hat die Gesellschaft CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING Limited, mit Sitz in der Metochiou Street 49, Orphil Court, 3rd floor, Office 301, 1010 Nicosia, Zypern, eingetragen im Handels- und Unternehmensregister von Zypern unter der Nummer 239059, zweihundertzwanzig (220) Anteile an der CENTURION EUROPEAN GERMAN PROPERTY 1 S.à.r.l., mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 117 621, an die Gesellschaft JÜRGEN GROSS Projektentwicklungsgesellschaft mbH, mit Sitz Kreuznacher Straße 30, D-60486 in Frankfurt am Main, eingetragen beim Handelsregister B des Amtsgerichtes Frankfurt am Main unter der Nummer 82924, abgetreten.

Luxemburg, den 22. Juli 2010.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010098924/19.

(100111302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Anthemis, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.901.

Kenton, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.145.

En date du 1^{er} octobre 2010

PROJET DE FUSION

ENTRE

ANTHEMIS

société anonyme au capital de trente-quatre millions quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (34.087.500,- EUR), divisé en soixante-quinze mille sept cent cinquante (75.750) actions ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (450,- EUR) chacune, dont le siège social est situé au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 59.901, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 juillet 1997, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 553 du 8 octobre 1997. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 24 juillet 1997, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 618 du 6 novembre 1997, en date du 5 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 395 du 30 mai 1998, en date du 14 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 143 du 5 mars 1999, et en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 334 du 9 mai 2000. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 633 du 24 avril 2002. Enfin, les statuts ont été modifiés, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 septembre 2010, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La société est représentée par Monsieur Luciano DAL ZOTTO, en qualité d'administrateur, spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Conseil d'administration de ladite société en date du 1^{er} octobre 2010,

(ci-après «ANTHEMIS»),

d'une part

ET:

KENTON

société anonyme au capital de onze millions six cent mille euros (11.600.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de onze mille six cents euros (11.600,- EUR) chacune, dont le siège social est situé au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 128 145, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1.595 du 30 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 septembre 2010, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. La société est représentée par Monsieur Luciano DAL ZOTTO, en qualité d'administrateur, spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Conseil d'administration de ladite société en date du 1^{er} octobre 2010,

(ci-après «KENTON»),

Il a été convenu comme suit par les Conseils d'administration d'ANTHEMIS et de KENTON des modalités et conditions de la fusion par absorption de KENTON par ANTHEMIS, à réaliser en conformité avec les articles 257 à 276 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée:

1. Motifs et buts de la fusion.

1.1 Présentation des sociétés

ANTHEMIS, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 juillet 1997, est une société ayant une activité de société de participations financières. Le capital social d'ANTHEMIS est composé de soixante-quinze mille sept cent cinquante (75.750) actions ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (450,- EUR) chacune, intégralement libérées. Le capital social d'ANTHEMIS s'élève à ce jour à trente-quatre millions quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (34.087.500,- EUR). Il est détenu entièrement par la société anonyme de droit luxembourgeois SANDERSON INTERNATIONAL ayant son siège social au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 55.979. ANTHEMIS n'a pas émis d'actions, d'obligations ou de titres de nature autres que les actions ordinaires composant son capital.

KENTON, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 mai 2007, est une société ayant une activité de société de participations financières. Le capital social de KENTON est composé de mille (1.000) actions d'une valeur nominale de onze mille six cents euros (11.600,- EUR) chacune, intégralement libérées. Le capital social de KENTON s'élève à ce jour à onze millions six cent mille euros (11.600.000,- EUR). Il est détenu entièrement par la société anonyme de droit luxembourgeois SANDERSON INTERNATIONAL ayant son siège social au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 55.979. KENTON n'a pas émis d'actions, d'obligations ou de titres de nature autre que les actions ordinaires composant son capital.

1.2 Motifs et buts de la fusion

La restructuration, objet de cette fusion, a un caractère purement interne au Groupe SANDERSON et a pour but de simplifier la structure actuelle du Groupe.

2. Arrêté des comptes. La date à laquelle ont été arrêtés les états comptables intermédiaires des sociétés est le 30 septembre 2010. Ces états comptables ont été approuvés respectivement par le Conseil d'administration d'ANTHEMIS le 1^{er} octobre 2010 et par le Conseil d'administration de KENTON le 1^{er} octobre 2010.

Les derniers comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2009, ont été approuvés respectivement par l'assemblée générale annuelle d'ANTHEMIS le 3 juin 2010 et par l'assemblée générale annuelle de KENTON le 3 juin 2010.

3. Méthodes d'évaluation. S'agissant d'une restructuration entre deux sociétés appartenant au même actionnaire unique, les actifs et passifs apportés sont retenus à des fins comptables pour leur valeur nette comptable.

De même, pour la détermination du rapport d'échange, ont été retenues les valeurs nettes comptables d'ANTHEMIS et de KENTON telles que ressortant de leurs états comptables intermédiaires respectifs au 30 septembre 2010.

Il n'y a pas eu de difficultés particulières d'évaluation.

Conformément aux décisions des assemblées générales d'ANTHEMIS et de KENTON, tenues en date du 30 septembre 2010, le projet de fusion, dont le rapport d'échange entre les actions ANTHEMIS et KENTON, ne sera pas soumis à l'examen d'experts indépendants en application de l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

4. Désignation des éléments d'actif apportés. L'apport-fusion de KENTON à ANTHEMIS comprend l'universalité des actifs de KENTON telle qu'elle existera au jour de la réalisation de la fusion.

5. Prise en charge du passif de Kenton. La présente fusion est consentie et acceptée moyennant prise en charge par ANTHEMIS, en l'acquit de KENTON, de l'ensemble du passif de cette dernière, tel qu'il existera au jour de la réalisation de la fusion.

6. Rapport d'échange des droits sociaux. Le rapport d'échange est déterminé par rapport à la valeur nette comptable des actions ANTHEMIS et KENTON.

- Valeur de l'action ANTHEMIS et de l'action KENTON

Comme il a été indiqué précédemment, la valorisation des actions ANTHEMIS et KENTON a été établie par les conseils d'administration d'ANTHEMIS et de KENTON. L'actionnaire unique commun ayant renoncé à l'examen du projet de fusion par des experts indépendants, la valorisation ne sera pas soumise à l'appréciation d'experts indépendants.

- Ratio d'échange

Le ratio d'échange retenu est de vingt-deux virgule cent soixante-quatorze (22,174) actions ANTHEMIS pour une (1) action KENTON.

7. Propriété et jouissance. ANTHEMIS sera propriétaire des biens apportés à compter de la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera effective d'un point de vue comptable au jour de la réalisation de la fusion.

La fusion sera définitivement réalisée par l'approbation des assemblées générales extraordinaires d'ANTHEMIS et de KENTON qui se tiendront le ou après le 6 novembre 2010.

8. Charges et conditions. L'apport à titre de fusion de tous les actifs de KENTON à ANTHEMIS est fait à charge pour ANTHEMIS de supporter en l'acquit de KENTON tout son passif.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 268 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les créanciers de KENTON et ANTHEMIS, dont la créance sera antérieure à la publication du présent projet de fusion, pourront demander la constitution de sûretés dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent projet de fusion.

L'apport à titre de fusion de KENTON est en outre consenti et accepté aux charges et conditions suivantes:

- ANTHEMIS prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion.

- A compter de la réalisation définitive de la fusion, ANTHEMIS supportera et acquittera tous impôts et taxes ainsi que toutes charges quelconques afférents aux biens et droits apportés.

- ANTHEMIS sera substituée purement et simplement dans le bénéfice et les obligations de tous contrats et conventions intervenus avec des tiers.

- ANTHEMIS sera subrogée purement et simplement dans les droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles qui peuvent être attachés aux créances apportées.

ANTHEMIS remplira, le cas échéant, toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif apportés.

9. Rémunération de l'apport-fusion. ANTHEMIS émettra, à titre d'augmentation de capital, vingt-deux mille cent soixante-quatorze (22.174) actions nouvelles ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (450,- EUR) chacune, soit pour un montant nominal total de neuf millions neuf cent soixante-dix-huit mille trois cents euros (9.978.300,- EUR).

Ces actions nouvelles seront attribuées à SANDERSON INTERNATIONAL S.A., à raison de vingt-deux virgule cent-soixante-quatorze (22,174) actions ANTHEMIS pour une (1) action KENTON. Elles porteront jouissance à la date de réalisation définitive de la fusion.

Elles donneront droit à toute distribution de réserves décidée postérieurement à leur émission. Elles seront délivrées par inscription au registre des actionnaires d'ANTHEMIS.

La différence entre l'actif net comptable apporté de KENTON, soit dix millions quatre-cent quatre-vingt-deux mille huit cent quarante-huit euros et cinquante-deux cents (10.482.848,52 EUR), et le montant de l'augmentation de capital d'ANTHEMIS, soit neuf millions neuf cent soixante-dix-huit mille trois cents euros (9.978.300,- EUR), est égale à cinq cent quatre mille cinq cent quarante-huit euros et cinquante-deux cents (504.548,52 EUR) et constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan d'ANTHEMIS, sur laquelle porteront les droits de l'actionnaire unique de la société.

10. Augmentation de capital. Ainsi qu'il est dit au point 9 ci-dessus, ANTHEMIS créera vingt-deux mille cent soixante-quatorze (22.174) actions nouvelles ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (450,- EUR) chacune, en rémunération de l'apport-fusion de KENTON, et procédera ainsi à une augmentation de capital d'un montant de neuf millions neuf cent soixante-dix-huit mille trois cents euros (9.978.300,- EUR), assortie d'une prime de fusion de cinq cent quatre mille cinq cent quarante-huit euros et cinquante-deux cents (504.548,52 EUR).

Le capital d'ANTHEMIS sera donc augmenté de	9.978.300,00 euros
et ainsi porté de	34.087.500,00 euros
à	44.065.800,00 euros

Le capital d'ANTHEMIS d'un montant de quarante-quatre millions soixante-cinq mille huit cents euros (44.065.800,- EUR) sera alors divisé en quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-quatre (97.924) actions ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (450,- EUR) chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Les vingt-deux mille cent soixante-quatorze (22.174) actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires d'ANTHEMIS et jouiront des mêmes droits que les actions anciennes, sous réserve de leur date de jouissance.

Ces vingt-deux mille cent soixante-quatorze (22.174) actions nouvelles seront toutes négociables dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'ANTHEMIS.

11. Dissolution de Kenton. KENTON se trouvera dissoute de plein droit à la date de réalisation définitive de la fusion et toutes ses actions seront annulées.

Le passif de KENTON devant être entièrement pris en charge par ANTHEMIS, la dissolution de KENTON, du fait de la fusion, ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

12. Conditions de réalisation de la fusion. La fusion par absorption de KENTON par ANTHEMIS, l'augmentation de capital d'ANTHEMIS et la dissolution sans liquidation de KENTON qui en résultent, ne deviendront définitives que sous réserve, et du seul fait, de la levée des conditions suspensives ci-après:

- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KENTON de la présente convention et de l'apport-fusion qui y est convenu;

- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ANTHEMIS de la présente convention et de l'apport-fusion qui y est convenu, de l'augmentation de capital corrélative.

La tenue des assemblées générales d'ANTHEMIS et de KENTON est prévue pour le ou après le 6 novembre 2010. Si l'ensemble de ces conditions n'était pas réalisé le 31 décembre 2010 au plus tard, le présent projet de fusion serait considéré comme caduc de plein droit, sauf accord contraire des sociétés KENTON et ANTHEMIS, sans qu'il y ait lieu à indemnités de part ni d'autre.

13. Déclarations fiscales. Au regard de l'impôt sur le revenu des collectivités, les parties déclarent placer la fusion dans son intégralité sous le bénéfice du régime d'exonération de l'article 170 L.I.R. ANTHEMIS s'engage notamment, sous réserve de tout redressement opéré par l'administration fiscale, à respecter les engagements suivants:

- inscrire à son bilan les éléments de l'avoir social de KENTON transmis pour la valeur comptable qu'ils avaient en dernier lieu dans les livres de KENTON. Les éléments ainsi acquis auront pour ANTHEMIS la même date d'acquisition que celle qu'ils avaient dans le chef de KENTON;

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition aurait été différée par KENTON, ainsi que les engagements de KENTON en matière d'impôt sur le revenu des collectivités et d'impôt commercial communal, liés à des plus-values sur des actifs dont l'imposition aurait été différée dans le chef de cette dernière;

- calculer les plus-values réalisées, le cas échéant, à l'occasion d'une cession ultérieure des biens de l'avoir social de KENTON qui lui sont apportés d'après la valeur comptable et la date d'acquisition qu'ils avaient en dernier lieu dans les livres de KENTON.

14. Frais et droits. Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les présentes et leur réalisation, incomberont à ANTHEMIS.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres du Conseil d'administration ou aux commissaires d'ANTHEMIS et de KENTON.

15. Election de domicile. Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les soussignés, ès-qualités, font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'ils représentent.

16. Pouvoirs. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités et effectuer toutes déclarations, significations, dépôts et publications qui pourraient être nécessaires ou utiles.

17. Documents. Le projet de fusion, les comptes annuels, ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices d'ANTHEMIS et de KENTON, les états comptables intermédiaires de ces sociétés, utilisés pour établir les conditions de l'opération de fusion, et les rapports des Conseils d'administration sur la fusion d'ANTHEMIS et de KENTON, sont disponibles au siège social de chacune des sociétés qui fusionnent pour inspection par les actionnaires au moins un mois avant la date des assemblées générales devant statuer sur la fusion d'ANTHEMIS et de KENTON.

Fait en cinq exemplaires originaux.

A Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

ANTHEMIS S.A. / KENTON S.A.

Représentées par Monsieur Luciano DAL ZOTTO

Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010131530/194.

(100149859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Credit Investor NCC Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.307.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of the month of August.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Maître Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of PEP Credit Investor NCC L.P., an exempted limited partnership, organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY-KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-242665,

by virtue of a proxy hereto attached, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Credit Investor NCC S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 9 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 154.323. The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand and five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred euro (€12,500) to one hundred twelve thousand five hundred euro (€112,500) by the creation and issue of one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one euro (€1) each, for a total subscription price one hundred thousand euro (€100,000) (the "Subscription Price"); subscription to the new shares by the Sole Shareholder; allocation to the share capital; amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

After consideration of the above the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred euro (€12,500) to one hundred twelve thousand five hundred euro (€112,500) by the creation and issue of one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one euro (€1) each, for a total subscription price one hundred thousand euro (€100,000) (the "Subscription Price"); thereupon the Sole Shareholder represented as indicated above subscribed to all the new shares so issued.

The Sole Shareholder paid the Subscription Price by way of a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred thousand euro (€ 100,000); proof of such contributions in cash to the Company was given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved that an amount of one hundred thousand euro (€ 100,000) shall be allocated to the share capital of the Company.

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred twelve thousand five hundred euro (€112,500) divided into one hundred twelve thousand five hundred (112,500) shares with a nominal value of one euro (€1) each".

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand seven hundred euro (1,700.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douzième jour du mois d'août.

Par devant Me Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Maître Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg, pour le compte de PEP Credit Investor NCC L.P., une exempted limited partnership, constituée sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY-KY1-1104, Iles Cayman et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships aux Iles Cayman sous le numéro MC-242665,

En vertu d'une procuration ci-jointe, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Credit Investor NCC S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 9 Juillet 2010, non encore publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.323. La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500€) à cent douze mille cinq cents euros (112.500€) par la création et l'émission de cent mille (100.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro chacune, pour un prix total de souscription de cent mille euros (100.000 €) (le «Prix de Souscription»); souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique; allocation au capital social; modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Après considération de ce qui précède l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500€) à cent douze mille cinq cents euros (112.500€) par la création et l'émission de cent mille (100.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, pour un prix total de souscription de cent mille euros (100.000€) (le «Prix de Souscription»); suite à quoi l'Associé Unique représenté tel qu'indiqué ci-dessus a souscrit aux nouvelles parts ainsi émises.

L'Associé Unique a payé le Prix de Souscription par un apport en espèces d'un montant total de cent mille euros (100.000€); preuve de cet apport en espèces à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique a décidé qu'un montant de cent mille euros (100.000€) soit alloué au capital social de la Société.

Consécutivement à la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

“Le capital social de la Société est fixé à cent douze mille cinq cents euros (112.500 €) divisé en cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1€) chacune”.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille sept cents euros (1.700.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bramao, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2010. Relation: LAC/2010/36105. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010114200/103.

(100129318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

TPG Nusantara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 292.347,41.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG NUSANTARA S.à r.l.

Référence de publication: 2010096687/11.

(100106598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.918.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of July,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.918, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 March 2010 under number 463.

The general meeting was opened at 5.00 p.m. with Mr Max Kremer, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Ms Christina Diederich, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to twelve thousand one hundred British Pounds (GBP 12,100) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

2) Subscription and payment of the new issued share.

3) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the sole shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the members of the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to twelve thousand one hundred British Pounds (GBP 12,100) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

Subscription and Payment

The newly issued share of the Company is subscribed by CME Group Inc., a company existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office in Delaware c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Internal Revenue Service under tax identification number 36-4459170,

here represented by Mr Max Kremer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Chicago (USA), on 30 June 2010, which will remain attached to the present deed,

for a total amount of three hundred eighty thousand British Pounds (GBP 380,000) which are allocated as follows:

- one hundred British Pounds (GBP 100) are allocated to the share capital of the Company; and
- the remaining three hundred seventy-nine thousand nine hundred British Pounds (GBP 379,900) are allocated to the share premium account of the Company.

The newly issued share is fully paid up in cash, so that the amount of three hundred eighty thousand British Pounds (GBP 380,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand one hundred British Pounds (GBP 12,100) represented by one hundred twenty one (121) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100) each. "

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated at two thousand euro (EUR 2,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 14, rue Erasme, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.918, constituée par acte notarié de Maître Joëlle Baden en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 3 mars 2010.

L'assemblée générale est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutatrice Mademoiselle Christina Diederich, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille Livres Sterlings (GBP 12.000) par un montant de cent Livres Sterlings (GBP 100) jusqu'à un montant de douze mille cent Livres Sterlings (GBP 12.100) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100).

3) Souscription et libération de la nouvelle part sociale.

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

5) Divers.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé

représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale, l'associé représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille Livres Sterlings (GBP 12.000) par un montant de cent Livres Sterlings (GBP 100) jusqu'à un montant de douze mille cent Livres Sterlings (GBP 12.100) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100).

Souscription et Libération

La nouvelle part sociale de la Société nouvellement émise est souscrite par CME Group Inc., une société existante sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Delaware c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Internal Revenue Service sous le numéro fiscal 36-4459170,

ici représentée par Monsieur Max Kremer, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago (USA), le 30 juin 2010, qui restera annexée au présent acte,

pour un montant total de trois cent quatre-vingt mille Livres Sterlings (GBP 380.000) qui sont affectés comme suit:

- cent Livres Sterlings (GBP 100) sont affectés au capital social de la Société: et
- les trois cent soixante-dix-neuf mille neuf cents Livres Sterlings (GBP 379.900) restants sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

La part sociale nouvellement émise est intégralement libérée en espèces, de sorte que le montant de trois cent quatre-vingt mille Livres Sterlings (GBP 380.000) est dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi que le prouve le certificat bancaire délivré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cent Livres Sterlings (GBP 12.100) représenté par cent vingt et une (121) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Erasme, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER, F. DECONINCK, C. DIEDERICH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2010. LAC/2010/32502. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010114535/151.

(100129478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Hellas Telecommunications Finance, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.288.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 4 juin 2010 que KPMG Audit S.à r.l., domicilié au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.590 a été nommé en qualité de "réviseur d'entreprises" pour l'année sociale close au 31 décembre 2009 et l'année sociale 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour Hellas Telecommunications Finance S.C.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010096766/18.

(100106580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Diamond 45 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 121.693.

—
AUSZUG

Auf Grund eines Vertrages vom 18. Juni 2010 hat die Gesellschaft CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING Limited, mit Sitz in der Metochiou Street 49, Orphil Court, 3rd floor, Office 301, 1010 Nicosia, Zypern, eingetragen im Handels- und Unternehmensregister von Zypern unter der Nummer 239059, zweihundertzwanzig (220) Anteile an der DIAMOND 45 S.à.r.l., mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121 693, an die Gesellschaft JÜRGEN GROSS Projektentwicklungsgesellschaft mbH, mit Sitz Kreuznacher Straße 30, D-60486 in Frankfurt am Main, eingetragen beim Handelsregister B des Amtsgerichtes Frankfurt am Main unter der Nummer 82924, abgetreten.

Luxemburg, den 22. Juli 2010.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010098963/19.

(100110767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

BT (Luxembourg) JH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.512.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 150.521.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 17 août 2010

L'associé unique a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010:

1. Monsieur Rodrigo BENITO ALONSO, administrateur, demeurant professionnellement à 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; gérant de la Société;

2. Monsieur Georges GUDENBURG, avocat, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; gérant de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112964/17.

(100127961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Farne Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.926.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 juillet 2010 que:

1. Ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat:

- Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc) le 18/09/1963, demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
- Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fes (maroc) le 14/01/1951, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc) le 09 octobre 1959, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2. A démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué avec effet immédiat:

- Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc) le 18/09/1963, demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

3. A démissionné de son poste de Commissaire aux comptes avec effet immédiat:

- Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° B 67.501, sise "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

4. Ont été élus aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Maître Michaël DANDOIS, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;
- Maître Antoine MEYNIAL, né le 06 février 1966 à Paris (France), demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;
- Monsieur Stéphane WARNIER, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

5. A été élue au poste de Commissaire aux comptes:

- CHESTER & JONES Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le N° B 120.602, sise au 165A route de Longwy, L-4751 Pétange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

5. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat:

Du 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Au: 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010099022/40.

(100111694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Lux Venture Finance SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Lux Venture Finance S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.720.

—
L'an deux mille dix, le cinq août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «LUX VENTURE FINANCE S.A.», ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée sous le numéro R.C.S. Luxembourg section B numéro 32.720, constituée suivant acte reçu le 20 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 233 du 13 juillet 1990.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie COLLEAUX, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la «société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La société existe sous la dénomination de «LUX VENTURE FINANCE SPF, S.A..

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société aura une durée illimitée.»

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

3. Modification de l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la société est fixé à un million deux cent trente neuf mille quatre cent soixante sept euros et soixante deux centimes (EUR 1.239.467,62) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt quatre euros et sept cent quatre vingt neuf centimes (EUR 24,789).

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF.

Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.»

4. Suppression dans l'article 3 du paragraphe relatif au capital autorisé.

5. Ajout à l'article 5 des statuts de deux paragraphes ayant la teneur suivante:

«Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.»

6. Suppression de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

7. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en LUX VENTURE FINANCE SPF, S.A., et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. «Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la «société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La société existe sous la dénomination de «LUX VENTURE FINANCE SPF, S.A..

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être créée par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société aura une durée illimitée.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. «Le capital de la société est fixé à un million deux cent trente neuf mille quatre cent soixante sept euros et soixante deux centimes (EUR 1.239.467,62) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt quatre euros et sept cent quatre vingt neuf centimes (EUR 24,789).

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF.

Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres».

Le paragraphe relatif au capital autorisé a été supprimé.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 5 des statuts deux paragraphes ayant la teneur suivante:

«Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.»

Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 13, comme suit:

«Art. 13. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, S. COLLEAUX, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 août 2010. Relation: LAC/2010/35458. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010113091/156.

(100128549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Le Soleil S.C., Société Civile.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg E 79.

En date du 9 juillet 2010, le sociétaire-gérant a décidé de compléter l'article 2 des statuts de la Société de la façon suivante:

"La Société peut par ailleurs accorder des garanties, des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ainsi que les sociétés qui font partie du même groupe.

La Société peut conduire toute activité commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à la réalisation de ces objectifs"

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Le Soleil S.C.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010100311/18.

(100111868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Vitalys S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 1, Zone Industrielle «Le 2000», rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 70.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010099381/9.

(100111732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Hamburg Harburg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 68.600,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.944.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 31 mars 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Edward Finnbar O'Connell, né le 4 mars 1970 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, Administrateur de type A de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée de 5 ans.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Andreia Machado.

Référence de publication: 2010102090/14.

(100113801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Telcom GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg C 65.

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue en date du 20 avril 2010.

Il résulte de cette réunion que l'assemblée accepte le changement de dénomination des membres suivants:

1. Tango S.A, société anonyme, ayant son siège social au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 59.560 en TANGO MOBILE S.A. conformément à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 15 août 2008.

2. VoxMobile S.A., société anonyme, ayant son siège 8, Z.a.i. Bourmicht L-8070 Bertrange, inscrite au Registre du Commerce de des Sociétés de Luxembourg sous le no. 93.817 en ORANGE S.A. conformément à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 03 novembre 2009.

Il résulte de cette Assemblée Générale que les membres ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La nomination de Mme Martina MACHE, adresse: 13, rue du Canal à F-57950 Montigny-les-Metz, en tant que membre du conseil de gérance du GIE TELCOM et personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre TANGO MOBILE S.A., société anonyme, 177, rue de Luxembourg, L-8077 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 59.560, est acceptée à l'unanimité pour un mandat à durée déterminée jusqu'au 20 avril 2016.

2. La nomination de Mme Françoise ROCHE adresse: 30, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, en tant que membre du conseil de gérance du GIE TELCOM et personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre ORANGE S.A., société anonyme, 8, Z.A.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 93.817, est acceptée à l'unanimité pour un mandat à durée déterminée jusqu'au 20 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TELCOM G.I.E.

Référence de publication: 2010113959/27.

(100128567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

DLT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4853 Rodange, 46, rue Vullengang.

R.C.S. Luxembourg B 128.351.

Les comptes annuels 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

Signature

Référence de publication: 2010100991/12.

(100112490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Mac Guff Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.952.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 30 juin 2010

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L -1130 Luxembourg au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Optio

Expert-Comptable et Fiscal

S.à r.l. - RCS Luxembourg B97326

57, avenue de la Gare

B.P. 874 - L-2018 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010101068/18.

(100112340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

LSF5 Hayate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.372.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91 796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 16 August 2010,

AND

Shining Nova III Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 16 August 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Hayate Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.578, incorporated pursuant to a deed of Maître Andréjean-Joseph Schwachtgen dated 8 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 416 of 21 March 2007, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 August 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

100159

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,733,125 by an amount of EUR 361,125 to an amount of EUR 1,372,000 by the cancellation of 2,889 ordinary shares with a par value of EUR 125 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,733,125 (one million seven hundred thirty-three thousand one hundred and twenty-five euro), represented by 13,864 (thirteen thousand eight hundred and sixty-four) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 361,125 (three hundred sixty-one thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 1,372,000 (one million three hundred seventy-two thousand euro), represented by 10,975 (ten thousand nine hundred and seventy-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of cancellation of 2,889 (two thousand eight hundred eighty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The amount of EUR 361,125 (three hundred sixty-one thousand one hundred twenty-five euro), which is to be reimbursed to Lone Star Capital Investments S.à r.l., will be offset with the receivable owed by the Company against Lone Star Capital Investments S.à r.l., due to the payment by the Company to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of an amount of EUR 361,125 (three hundred sixty-one thousand one hundred twenty-five euro) on 18 June 2010.

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 10,975 (ten thousand nine hundred and seventyfive) ordinary shares and Shining Nova III Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

"Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,372,000 (one million three hundred seventy-two thousand euro) represented by 10,975 (ten thousand nine hundred and seventy-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twentyfive euro) each."

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 août 2010,

ET

Shining Nova III Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 16 août 2010,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Hayate Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxem-

bourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.578, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 416 du 21 mars 2007, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 4 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.733.125 par un montant de EUR 361.125 pour le porter à un montant de EUR 1.372.000 par voie d'annulation de 2.889 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.733.125 (un million sept cent trente-trois mille cent vingt-cinq euros), représenté par 13.864 (treize mille huit cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par un montant de EUR 361.125 (trois cent soixante-et-un mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 1.372.000 (un million trois cent soixante-douze mille euros), représenté par 10.975 (dix mille neuf cent soixante-quinze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, par voie d'annulation de 2.889 (deux mille huit cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Le montant de EUR 361.125 (trois cent soixante-et-un mille cent vingt-cinq euros) qui doit être remboursé à Lone Star Capital Investments S.à r.l., est compensé en totalité avec la créance détenue par la Société à l'encontre de Lone Star Capital Investments S.à r.l., du fait du paiement par la Société à Lone Star Capital Investments S.à r.l., d'un montant de EUR 361.125 (trois cent soixante-et-un mille cent vingt-cinq euros) en date 18 juin 2010.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 10.975 (dix mille neuf cent soixante-quinze) parts sociales ordinaires et Shining Nova III Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

"Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.372.000 (un million trois cent soixante-douze mille euros) représenté par 10.975 (dix mille neuf cent soixante-quinze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2010. LAC/2010/36784. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Conny Schumacher.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114318/132.

(100129789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Ganot S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 95.594.

Par la présente, la soussignée, FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES SARL, a l'honneur de vous informer qu'elle se démet de ses fonctions de gérante au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS SARL

Signature

Référence de publication: 2010103007/12.

(100114500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

NCC Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.814,81.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.329.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of the month of August.

Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Maître Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of NCC Holding Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 154.323,

by virtue of a proxy hereto attached, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of NCC Luxco S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg of 9 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 154.329. The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand and five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

A. Amendment of the nominal value of the shares of the Company from one euro (€1) each to one euro cent each (€0.01) so that the share capital of the Company which is currently represented by twelve thousand and five hundred shares (12,500) be now represented by one million two hundred and fifty thousand shares (1,250,000) of one euro cent (€0.01) each.

B. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred euro (€12,500) to twenty seven thousand three hundred fourteen euro and eighty-one cents (€ 27,314.81) by the creation and issue of one million four hundred eighty one thousand four hundred eighty one (1,481,481) shares with a nominal value of one euro cent (€0.01) each, for a total subscription price of one million four hundred eighty one thousand four hundred eighty one euro (€ 1,481,481) (the "Subscription Price"); subscription to the new shares by the Sole Shareholder, and NCCM Holding B.V. (the "Subscribers") in the proportion set out in the table below:

Name of the Subscriber	Number of shares subscribed	Subscription price
NCC Holding Luxco S.à r.l.	1,381,481	1,381,481
NCCM Holding B.V.	100,000	100,000
TOTAL	1,481,481	1,481,481

Payment of the Subscription Price by way of a contribution in cash of an aggregate amount of one million four hundred eighty one thousand four hundred eighty one euro (€ 1,481,481); allocation of an amount of fourteen thousand eight hundred fourteen euro and eighty one cents (€14,814.81) to the share capital of the Company and allocation of an amount of one million four hundred sixty six thousand six hundred sixty six euro and nineteen cents (€1,466,666.19) to the freely available share premium.

C. Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) to fourteen thousand eight hundred fourteen euro and eighty one cents (€ 14,814.81) by the cancellation of one million two hundred and fifty thousand shares (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (€ 0.01) each, currently held by the Sole Shareholder prenamed and allocation of the twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) to the freely available share premium.

D. Subject to the approval of items A. to C. above, consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows: "The issued share capital of the Company is set at of fourteen thousand eight hundred fourteen euro and eighty one cents (€14,814.81) divided into one million four hundred eighty one thousand four hundred eighty one (1,481,481) shares with a nominal value of one euro cent (€0.01) each".

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the nominal value of the shares of the Company from one euro (€1) each to one euro cent each (€0.01) so that the share capital of the Company which is currently represented by twelve thousand and five hundred shares (12,500) be now represented by one million two hundred and fifty thousand shares (1,250,000) of one euro cent (€0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred euro (€12,500) to twenty seven thousand three hundred fourteen euro and eighty-one cents (€ 27,314.81) by the creation and issue of one million four hundred eighty one thousand four hundred eighty one (1,481,481) shares with a nominal value of one euro cent (€0.01) each, for a total subscription price of one million four hundred eighty one thousand four hundred eighty one euro (€ 1,481,481) (the "Subscription Price").

Thereupon the Sole Shareholder, and NCCM Holding B.V. (the "Subscribers") subscribed to the new shares in the proportion set out in the table below:

Name of the Subscriber	Number of shares subscribed	Subscription price €
NCC Holding Luxco S.à r.l.	1,369,981	1,369,981
NCCM Holding B.V.	100,000	100,000
TOTAL	1,468,981	€1,468,981

The Subscribers paid the Subscription Price by way of a contribution in cash of an aggregate amount of 1,468,981 euro (€1,468,981); proof of such contributions in cash to the Company was given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved that an amount of fourteen thousand eight hundred fourteen euro and eighty one cents (€14,814.81) shall be allocated to the share capital of the Company and an amount of one million four hundred sixty six thousand six hundred sixty six euro and nineteen cents (€1,466,666.19) to the freely available share premium.

NCCM Holding B.V. as new shareholder of the Company together with the Sole Shareholder (the "Shareholders"), shall vote on the next resolution.

Third resolution

It was decided to reduce the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) to fourteen thousand eight hundred fourteen euro and eighty one cents (€ 14,814.81) by the cancellation of one million two hundred and fifty thousand shares (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (€ 0.01) each, currently held by the Sole Shareholder prenamed and it was decided to allocate the twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) to the freely available share premium

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, it was resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at of fourteen thousand eight hundred fourteen euro and eighty one cents (€14,814.81) divided into one million four hundred eighty one thousand four hundred eighty one (1,481,481) shares with a nominal value of one euro cent (€0.01) each".

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand seven hundred euro (2,700.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douzième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Maître Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg, pour le compte de NCC Holding Luxco S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.323, en vertu d'une procuration ci-jointe, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de NCC Luxco S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31 Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 9 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.329.

Le comparant a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels des résolutions devaient être passées étaient les suivants:

Ordre du jour

A. Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un euro (1 €) chacune à un centime d'euro (0,01 €) chacune de sorte que le capital social de la Société qui est actuellement représenté par douze mille cinq cents parts sociales (12.500) soit maintenant représenté par un million deux cent cinquante mille parts sociales (1.250.000) d'une valeur d'un centime d'euro (0,01 €) chacune.

B. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 €) à vingt-sept mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-un centimes (27.314,81 €) par la création et l'émission d'un million quatre cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-une (1.481.481) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, pour un prix de souscription total d'un million quatre cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-un euros (1.481.481 €) (le «Prix de Souscription»); souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique, et par NCCM Holding B.V. (les «Souscripteurs») dans les proportions figurant dans le tableau ci-dessous:

Nom du Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Prix souscription
NCC Holding Luxco S.à.r.l.	1.381.481	1.381.481
NCCM Holding B.V.	100.000	100.000
TOTAL	1.481.481	1.481.481

Païement du Prix de Souscription par un apport en espèces d'un montant total d'un million quatre cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-un euros (1.481.481 €); allocation d'un montant de quatorze mille huit cent quatorze euros et quatre-vingt-un centimes (14.814,81 €) au capital social de la Société et allocation d'un montant d'un million quatre cent soixante-six mille six cent soixante-six euros et dix-neuf centimes (1.466.666,19 €) au compte de prime d'émission librement distribuable.

C. Réduction du capital social actuellement émis de la Société par un montant de douze mille cinq cent euros (12.500 €) à quatorze mille huit cent quatorze euros et quatre-vingt-un centimes (14.814,81) par l'annulation d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, actuellement détenues par l'Associé Unique prénommé et allocation de douze mille cinq euros (12.500 €) au compte de prime d'émission librement distribuable.

D. Sous réserve de l'approbation des points A. à C. ci-dessus, modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'elle se lise comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze mille huit cent quatorze euros et quatre-vingt-un centimes (14.814,81 €) divisé en un million quatre cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-un (1.481.481) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune.»

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un euro (1 €) chacune à un centime d'euro (0,01 €) chacune de sorte que le capital social de la Société qui est actuellement représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales est maintenant représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur d'un centime d'euro (0,01€) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500 €) à vingt-sept mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-un centimes (27.314,81 €) par la création et l'émission d'un million quatre cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-une (1.481.481) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, pour un prix de souscription total d'un million quatre cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-un euros (1.481.481 €) (le «Prix de Souscription»): Suite à quoi l'Associé Unique et NCCM

Holding B.V. (les «Souscripteurs») ont souscrit aux nouvelles parts sociales dans les proportions figurant dans le tableau ci-dessous:

Nom du Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Prix souscription
NCC Holding Luxco S.à.r.l.	1.369.981	1.369.981
NCCM Holding B.V.	100.000	100.000
TOTAL	1.468.981	1.468.981

Les Souscripteurs ont payé le Prix de Souscription par un apport en espèces d'un montant total d'un million quatre cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-un euros (1.468.981 €); preuve d'un tel apport en espèces à la Société a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant de quatorze mille huit cent quatorze euros et quatre-vingt-un centimes (14.814,81 €) au capital social de la Société et d'allouer un montant d'un million quatre cent soixante-six mille six cent soixante-six euros et dix-neuf centimes (1.466.666,19 €) au compte de prime d'émission librement distribuable.

NCCM Holding B.V. en tant que nouvel associé de la Société ensemble avec l'Associé Unique (les «Associés»), devront voter sur les résolutions suivantes.

Troisième résolution

Il a été décidé de réduire le capital social émis de la Société par un montant de douze mille cinq euros à quatorze mille huit cent quatorze euros et quatre-vingt-un centimes (14.814,81 €) par l'annulation d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, actuellement détenues par l'Associé Unique prénommé et il a été décidé d'allouer un montant de douze mille cinq euros (12.500 €) au compte de prime d'émission librement distribuable.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, il a été décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'elle se lise comme suit :

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze mille huit quatorze euros et quatre-vingt-un centimes (14.814,81 €) divisé en un million quatre cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-un (1.481.481) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite aux résolutions ci-dessus sont estimés à deux mille sept cents euros (2.700.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite de ce procès verbal, la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Bramao, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2010. Relation: LAC/2010/36104. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010114346/202.

(100129880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Caves Krier Frères, Remich, société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-5573 Remich, 1, Montée Saint Urbain.

R.C.S. Luxembourg B 102.582.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/08/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010112969/12.

(100127925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Cd Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 54, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 74.158.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112970/9.

(100128307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Natalya-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.472.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of the month of August.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies, Cayman Islands, under the number 236324, with registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by M^e Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in New York (United States of America) on August 4, 2010.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Natalya-1 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 153472, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1397, page 67046, dated 7 July 2010.

- The Company's capital is currently set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty shares (180) shares, with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) to two hundred sixty eight thousand US dollars (USD 268,000.-), by the creation and the issue of two thousand five hundred (2,500) new shares.

2. Subscription in cash and payment of all the two thousand five hundred (2,500) newly issued shares by Firebird Mongolia Fund, Ltd.

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty thousand US dollars (USD 250,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) represented by one hundred eighty shares (180) shares with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each to an amount of two hundred sixty-eight thousand US dollars (USD 268,000.-) and to issue in this respect two thousand five hundred (2,500) new shares.

Second resolution

The two thousand five hundred (2,500) newly issued shares (the “New Shares”) are entirely subscribed by Firebird Mongolia Fund, Ltd., prenamed, by a contribution in cash.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of two hundred fifty thousand US dollars (USD 250,000.-) by the payment in cash of two hundred fifty thousand US dollars (USD 250,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of two hundred fifty thousand US dollars (USD 250,000.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. Paragraph 1. “The Company’s capital is set at two hundred sixty-eight thousand US dollars (USD 268,000.-), represented by two thousand six hundred eighty (2,680) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearer’s proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le neuvième jour du mois d’août.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Caymans, immatriculée auprès du Register of Companies, Îles Caymans, sous le numéro 236324, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caymans, ici représentée par Maître Jean-Louis FROGNET, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à New York (Etats-Unis d’Amérique), le 4 août 2010.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d’acter que:

- La comparante est l’associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Natalya-1 S.à r.l." (la “Société”), avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153472, constituée à la suite d’un acte du notaire instrumentant, en date du 28 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1397, page 67046, en date du 7 juillet 2010.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000.-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d’une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L’ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de dix-huit mille dollars US (USD 18.000.-) à deux cent soixante-huit mille dollars US (USD 268.000.-), par la création et l’émission de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles parts sociales.

2. Souscription et paiement de toutes les deux mille cinq cents (2.500) parts sociales nouvellement émises par Firebird Mongolia Fund, Ltd.

3. Modification de l’article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l’augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L’associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

100167

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille dollars US (USD 250.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales avec une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune à un montant de deux cent soixante-huit mille dollars US (USD 268.000,-), et d'émettre à cet égard deux mille cinq cents (2.500) parts sociales.

Deuxième résolution

Les deux mille cinq cents (2.500) parts sociales nouvellement émises (les "Nouvelles Parts") sont entièrement souscrites par Firebird Mongolia Fund, Ltd., précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de deux cent cinquante mille dollars US (USD 250.000,-) par le paiement en numéraire de deux cent cinquante mille dollars US (USD 250.000,-).

Preuve du paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de deux cent cinquante mille dollars US (USD 250.000,-).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-huit mille dollars US (USD 268.000,-), représenté par deux mille six cent quatre-vingts (2.680) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2010. LAC/2010/35749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113725/131.

(100128978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Financière Privée Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.839.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010113026/14.

(100128262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Film Light(n)ing Express A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113023/10.

(100128148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Edept I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.744.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Stichting EDEPT I, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands on August 21, 2008, having its statutory office in The Netherlands at Fred. Roeskestraat 123 1HG, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands, here represented by Nuala DOYLE, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder representing the entire share capital of EDEPT I S.à r.l., having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (the "Company"), incorporated by a deed of Me. Paul FRIEDERS on September 12, 2008, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 9, 2008, No. 2468.

II. That the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-€) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (0.01.- €) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company such that it shall now read as follows:-

Art. 4. The purpose of the company is to (i) purchase a sub-participation from EDEPT II S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg, in loans provided to Endemol B.V., Endemol Finance B.V. and Edam España Investment Holding, S.L. (the "Collateral Loans") pursuant to the Senior Facilities Agreement, dated as of July 3, 2007 and amended and restated on September 27, 2007, December 12, 2007 and May 14, 2008 (as further amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time, the "Endemol Credit Agreement") among Edam Acquisition Holding IV, B.V. ("Parent"), Endemol B.V., the subsidiaries of Parent from time to time party thereto, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Credit Suisse, London Branch, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) and Merrill Lynch International, as mandated lead arrangers, the lenders from time to time party thereto, Barclays Bank PLC, as facilities agent and as security agent (in such capacities, together with any successors thereto, the "Agent") and ABN AMRO Bank N.V., as issuing bank (the "Loan Purchase"), (ii) to enter into and draw down on loans to be provided by Credit Suisse Cayman Islands Branch, to fund the Loan Purchase (the "CS Loan") (iii) to purchase the CS Loan from third parties, and (iv) to enter into and draw down on loans to be provided by a sponsor to fund the Loan Purchase (the "Transaction").

The company shall not (i) enter into any agreements other than any agreements to facilitate the Transaction or which are ancillary to or incidental to the Transaction, (ii) incur any debts, obligations or liabilities other than those reasonably necessary to complete the Transaction or for the ongoing maintenance of the Transaction and those relating to mandatory legal requirements, (iii) issue any securities other than those contemplated by the Transaction (iv) carry out any business other than in relation to or ancillary to the Transaction, or (v) provide security interests and guarantees for its own debts or the debts of EDEPT II S.à r.l. other than those contemplated for the Transaction."

After this had been set forth, the above-named shareholder of the Company, representing the entire share capital, now requests the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company such that it shall now read as follows:-

“ **Art. 4.** The purpose of the company is to (i) purchase a sub-participation from EDEPT II S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg, in loans provided to Endemol B.V., Endemol Finance B.V. and Edam España Investment Holding, S.L. (the “Collateral Loans”) pursuant to the Senior Facilities Agreement, dated as of July 3, 2007 and amended and restated on September 27, 2007, December 12, 2007 and May 14, 2008 (as further amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time, the “Endemol Credit Agreement”) among Edam Acquisition Holding IV, B.V. (“Parent”), Endemol B.V., the subsidiaries of Parent from time to time party thereto, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Credit Suisse, London Branch, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) and Merrill Lynch International, as mandated lead arrangers, the lenders from time to time party thereto, Barclays Bank PLC, as facilities agent and as security agent (in such capacities, together with any successors thereto, the “Agent”) and ABN AMRO Bank N.V., as issuing bank (the “Loan Purchase”), (ii) to enter into and draw down on loans to be provided by Credit Suisse Cayman Islands Branch, to fund the Loan Purchase (the “CS Loan”) (iii) to purchase the CS Loan from third parties, and (iv) to enter into and draw down on loans to be provided by a sponsor to fund the Loan Purchase (the “Transaction”).

The company shall not (i) enter into any agreements other than any agreements to facilitate the Transaction or which are ancillary to or incidental to the Transaction, (ii) incur any debts, obligations or liabilities other than those reasonably necessary to complete the Transaction or for the ongoing maintenance of the Transaction and those relating to mandatory legal requirements, (iii) issue any securities other than those contemplated by the Transaction (iv) carry out any business other than in relation to or ancillary to the Transaction, or (v) provide security interests and guarantees for its own debts or the debts of EDEPT II S.à r.l. other than those contemplated for the Transaction.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, as estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200,- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the representative of the appearing person, who is known to the notary by surname, first-name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L’an deux mille dix, le douze août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Stichting EDEPT I, une fondation (Stichting) constituée le 21 août 2008 sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social aux Pays-Bas à Fred. Roeskestraat 123 1HG 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Nuala DOYLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration lui conféré sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Qu’il est l’unique associé représentant l’intégralité du capital social de EDEPT I S.à r.l., ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (la «Société»), constituée suivante acte du Me. Paul FRIEDERS en date du 12 Septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 octobre 2008 sous le numéro 2468.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d’un cent d’euro (0,01,- €) chacune.

III. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Agenda

La modification d’article 4 des statuts de la Société afin de le donner la teneur suivante:-

« **Art. 4.** L’objet de la société est de (i) acheter une sous-participation auprès de EDEPT II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit de Luxembourg, dans des prêts octroyés à Endemol B.V., Endemol Finance B.V. et Edam Investment Holding España, S.L. (les «Collateral Loans») conformément à la Convention de Crédit Senior, en date de 3 juillet 2007 tel que modifiée le 27 septembre 2007, le 12 décembre 2007 et le 14 mai 2008 (telle que modifié par la suite, coordonnée, complétée ou telle que modifiée autrement par la suite, la «Convention de Crédit

Endemol)), entre Edam Acquisition Holding IV, B.V. (la «Mère»), Endemol B.V., les filiales de la Mère de temps en temps parties intéressées, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Crédit Suisse, succursale de Londres, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) et Merrill Lynch International, mandatés comme arrangeurs principaux, de temps à autre parties à cette convention en tant que prêteurs, Barclays Bank PLC, en tant qu'agent des crédits et agent des sûretés (pris en ces qualités et ci-après dénommés avec leurs ayant droits, l'«Agent») et ABN AMRO Bank N.V., comme la banque émettrice («l'Achat du Prêt»), (ii) de conclure et de retirer des sommes des prêts octroyés par Crédit Suisse, succursale des Iles Cayman, afin de financer l'Achat du Prêt, («le Prêt CS»), (iii) d'acheter le Prêt CS des tiers et (iv) de conclure et de retirer des sommes des prêts octroyés par un sponsor afin de financer l'Achat de Prêt (la «Transaction»).

La société ne doit pas (i) conclure des contrats autres que des accords pour faciliter la Transaction ou qui sont annexes ou accessoires à la Transaction, (ii) engager des dettes ou des obligations autres que celles qui sont raisonnablement nécessaires pour mener à bien la Transaction ou pour l'entretien continu de la Transaction et celles relatives aux exigences impératives de la loi, (iii) émettre des titres autres que ceux envisagés par la Transaction, ou (iv) procéder à toute activité autre que celles en lien ou accessoire à la Transaction, ou (v) octroyer des sûretés et des garanties pour ses propres dettes ou les dettes de EDEPT II S.à r.l. autres que celles envisagées pour la Transaction.»

Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé de la Société représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de le donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la société est de (i) acheter une sous-participation auprès de EDEPT II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit de Luxembourg, dans des prêts octroyés à Endemol B.V., Endemol Finance B.V. et Edam Investment Holding España, S.L. (les «Collateral Loans») conformément à la Convention de Crédit Senior, en date de 3 juillet 2007 tel que modifiée le 27 septembre 2007, le 12 décembre 2007 et le 14 mai 2008 (telle que modifié par la suite, coordonnée, complétée ou telle que modifiée autrement par la suite, la «Convention de Crédit Endemol»), entre Edam Acquisition Holding IV, B.V. (la «Mère»), Endemol B.V., les filiales de la Mère de temps en temps parties intéressées, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Crédit Suisse, succursale de Londres, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) et Merrill Lynch International, mandatés comme arrangeurs principaux, de temps à autre parties à cette convention en tant que prêteurs, Barclays Bank PLC, en tant qu'agent des crédits et agent des sûretés (pris en ces qualités et ci-après dénommés avec leurs ayant droits, l'«Agent») et ABN AMRO Bank N.V., comme la banque émettrice («l'Achat du Prêt»), (ii) de conclure et de retirer des sommes des prêts octroyés par Crédit Suisse, succursale des Iles Cayman, afin de financer l'Achat du Prêt, («le Prêt CS»), (iii) d'acheter le Prêt CS des tiers et (iv) de conclure et de retirer des sommes des prêts octroyés par un sponsor afin de financer l'Achat de Prêt (la «Transaction»).

La société ne doit pas (i) conclure des contrats autres que des accords pour faciliter la Transaction ou qui sont annexes ou accessoires à la Transaction, (ii) engager des dettes ou des obligations autres que celles qui sont raisonnablement nécessaires pour mener à bien la Transaction ou pour l'entretien continu de la Transaction et celles relatives aux exigences impératives de la loi, (iii) émettre des titres autres que ceux envisagés par la Transaction, ou (iv) procéder à toute activité autre que celles en lien ou accessoire à la Transaction, ou (v) octroyer des sûretés et des garanties pour ses propres dettes ou les dettes de EDEPT II S.à r.l. autres que celles envisagées pour la Transaction.»

Evaluation et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Doyle, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2010. Relation: LAC/2010/36102. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010114236/152.

(100129431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Financière d'Ibis Spf S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 33.314.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Madame Nicole Hénoumont, née à Arlon le 19/02/1959, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113025/17.

(100128204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

In the year two thousand and the, on the tenth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability (société anonyme) Prospector Offshore Drilling S.A. having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 28 May 2010, published in the Mémorial C, n°1521 on 24 July 2010.

The meeting is declared open at 3 pm and is presided by Ms. Sophie Henryon, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints Ms. Claudia Rouckert, residing in professionally in Esch-sur-Alzette, as secretary of the meeting. Ms. Claudia Rouckert, prenamed, is also elected as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The Agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Waiving of the convening notice right;
2. Conversion of the existing shares having each a nominal value of 0.01 EUR (One Euro Cent) into 1,000 (one thousand) shares without nominal value.
3. Conversion of the Company's share capital from EUR 31,000 (thirty one thousand euro) to 41,084.30 USD (forty one thousand eighty four United States of America Dollars) using the exchange rate 1 EUR= 1,3253 USD as published on 9 August 2010 by the European Central Bank.
4. Increase of the share capital by an amount of 4915,70 USD (four thousand nine hundred fifteen United States of America Dollars and seventy Cents) to be subscribed by all the existing shareholders prorate their shareholding in order to raise it from its current amount of 41,084.30 USD (forty one thousand eighty four United States of America Dollars) to 46,000 USD (forty six thousand United States of America Dollars) without issuance of new shares, by conversion of part of their share premium into equity;
5. Conversion of the 1,000 (one thousand) shares without nominal value into 4,600,000 (four million six hundred thousand) shares having a nominal value of 0.01 USD each and new repartition of the share capital between the shareholders prorate their shareholding;
6. Amendment of articles 5.1 and 5.3 of the Company' articles of association, to read:

"5.1 The subscribed share capital is set at USD 46,000 (forty six thousand United States of America Dollars) represented by 4,600,000 (four million six hundred thousand) shares having each a par value of USD 0.01 (One Cent of United States of America Dollars).

5.3 The authorized capital of the Company is set at USD 397,590,000 (three hundred ninety seven million five hundred ninety thousand United States of America Dollars) represented by 39,759,000,000 (thirty nine billion seven hundred and fifty nine million) shares with a nominal value of USD 0.01 (One Cent of United States of America Dollars) each."

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the three million one hundred thousand (3,100,000) shares representing the entire issued share capital of the Company, all shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders being present or represented at the present meeting.

IV. Whereas the notary acknowledged that the shareholding of the Company is composed as follows and is representing the following values in Euro:

- Mr. William "Bill" Rose: 9,300 Euro represented by 930,000 shares;
 - Mr. Steven Andrew Manz: 5,425 Euro represented by 542,500 shares;
 - Mr. Michael Fletcher Pope: 5,425 Euro represented by 542,500 shares;
 - Mr. Michael Francis David Cadigan: 5,425 Euro represented by 542,500 shares;
 - Mr. Anirdha Gandadhar Pangarkar: 5,425 Euro represented by 542,500 shares.
- Total: 31,000 Euro represented by 3,100,000 shares with a nominal value of 0.01 EUR each.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolutions:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to convert the shares having initially a nominal value of 0.01 EUR each, into 1,000 (one thousand) shares without nominal value.

As a result, the shareholding is now as follows:

- Mr. William "Bill" Rose: 9,300 Euro represented by 300 shares without nominal value;
 - Mr. Steven Andrew Manz: 5,425 Euro represented by 175 shares without nominal value;
 - Mr. Michael Fletcher Pope: 5,425 Euro represented by 175 shares without nominal value;
 - Mr. Michael Francis David Cadigan: 5,425 Euro represented by 175 shares without nominal value;
 - Mr. Anirdha Gandadhar Pangarkar: 5,425 Euro represented by 175 shares without nominal value;
- Total: 31,000 Euro represented by 1,000 shares without nominal value.

Third resolution:

It is unanimously resolved to convert the share capital of the Company from EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) to USD 41,084.30 (forty one thousand eighty four United States of America Dollars and thirty Cents) using the exchange rate EUR/USD 1.3253 as published on 9 August 2010 by the European Central Bank, represented by 1,000 shares without nominal value.

Whereas as a result of the conversion of the share capital into USD, the shareholding is now as follows:

- Mr. William "Bill" Rose: 12325,29 USD represented by 300 shares without nominal value;
- Mr. Steven Andrew Manz: 7189,7525 USD represented by 175 shares without nominal value;
- Mr. Michael Fletcher Pope: 7189,7525 USD represented by 175 shares without nominal value;
- Mr. Michael Francis David Cadigan: 7189,7525 USD represented by 175 shares without nominal value;
- Mr. Anirdha Gandadhar Pangarkar: 7189,7525 USD represented by 175 shares without nominal value;

Total: 41,084.30 USD (forty one thousand eighty four United States of America Dollars and thirty Cents) represented by 1,000 (one thousand) shares without nominal value.

Fourth resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital from its current amount of USD 41,084.30 (forty one thousand eighty four United States of America Dollars and thirty Cents) by an amount of 4,915.70 USD (four thousand nine hundred fifteen United States of America Dollars and Seventy Cents) to be subscribed and paid in by all the existing shareholders prorate their shareholding in order to raise it to 46,000 USD (forty six thousand United States of America Dollars) by conversion of part of their share premium into equity, without issuance of new shares.

Subscriptions and payments are made as follows:

- Mr. William "Bill" Rose: 1474,71 USD;

- Mr. Steven Andrew Manz: 860,2475 USD;
- Mr. Michael Fletcher Pope: 860,2475 USD;
- Mr. Michael Francis David Cadigan: 860,2475 USD;
- Mr. Anirdha Gandadhar Pangarkar: 860,2475 USD;

Proof of the above mentioned payments has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges that the amount of 4,915.70 USD (four thousand nine hundred fifteen United States of America Dollars and Seventy Cents) is at the disposal of the Company.

As a result of this increase, the shareholding shall be as follows:

- Mr. William "Bill" Rose: 13,800 USD (thirteen thousand eight hundred United States of America Dollars) represented by 300 (three hundred) shares without nominal value;
- Mr. Steven Andrew Manz: 8050 USD (eight thousand and fifty United States of America Dollars) represented by 175 (one hundred seventy five) shares without nominal value;
- Mr. Michael Fletcher Pope: 8050 USD (eight thousand and fifty United States of America Dollars) represented by 175 (one hundred seventy five) shares without nominal value;
- Mr. Michael Francis David Cadigan: 8050 USD (eight thousand and fifty United States of America Dollars) represented by 175 (one hundred seventy five) shares without nominal value;
- Mr. Anirdha Gandadhar Pangarkar: 8050 USD (eight thousand and fifty United States of America Dollars) represented by 175 (one hundred seventy five) shares without nominal value.

Fifth resolution:

It is unanimously resolved to convert the 1,000 (one thousand) shares without nominal value held by the shareholders into 4,600,000 (four million six hundred thousand) shares having a nominal value of 0.01 USD each:

As a result of this conversion, the shareholding shall be as follows:

- Mr. William "Bill" Rose: 13,800 USD (thirteen thousand eight hundred United States of America Dollars) represented by 1,380,000 (one million three hundred eighty thousand) shares with a nominal value of 0.01 USD (one United States of America Dollars Cent) each;
- Mr. Steven Andrew Manz: 8,050 USD (eight thousand and fifty United States of America Dollars) represented by 805,000 (eight hundred and five thousand) shares with a par nominal value of 0.01 USD (one United States of America Dollars Cent) each;
- Mr. Michael Fletcher Pope: 8,050 USD (eight thousand and fifty United States of America Dollars) represented by 805,000 (eight hundred and five thousand) shares with a par nominal value of 0.01 USD (one United States of America Dollars Cent) each;
- Mr. Michael Francis David Cadigan: 8,050 USD (eight thousand and fifty United States of America Dollars) represented by 805,000 (eight hundred and five thousand) shares with a par nominal value of 0.01 USD (one United States of America Dollars Cent) each;
- Mr. Anirdha Gandadhar Pangarkar: 8,050 USD (eight thousand and fifty United States of America Dollars) represented by 805,000 (eight hundred and five thousand) shares with a par nominal value of 0.01 USD (one United States of America Dollars Cent) each;

Sixth resolution:

It is unanimously resolved to amend articles 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company so as to read:

“ **5.1.** The subscribed share capital is set at USD 46,000 (forty six thousand United States of America Dollars) represented by 4,600,000 (four million six hundred thousand) shares having each a par value of USD 0.01 (one United States of America Dollars Cent).

5.3. The authorized capital of the Company is set at USD 397,590,000 (three hundred ninety seven million five hundred ninety thousand United States of America Dollars) represented by 39,759,000,000 (thirty nine billion seven hundred and fifty nine million) shares with a nominal value of USD 0.01 (One United States of America Dollars Cent) each.”

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then adjourned the meeting at 03.30 pm and these minutes were signed by the members of the meeting and the undersigned notary.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said appearing persons signed the present deed together with the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dixième jour d'août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme Prospector Offshore Drilling S.A. ayant son siège social sis 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2010, publié au Mémorial C, n°1521 du 24 juillet 2010.

L'assemblée est déclarée ouverte à 15h00 et est présidée par Mme. Sophie Henryon, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président nomme Mme. Claudia Rouckert, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en tant que secrétaire de l'assemblée.

Mme. Claudia Rouckert, prénommée, est également élue en tant que scrutateur.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion des actions existantes ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un Euro Cent) en 1.000 (mille) actions sans valeur nominale;
3. Conversion du capital social de la Société de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros) en 41.084,30 USD (quarante-et-un mille quatre-vingt-quatre Dollars américains et trente Cents) en utilisant le taux de change de 1 EUR = 1.3253 USD tel que publié le 9 août 2010 par la Banque Centrale Européenne;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.915,70 USD (quatre mille neuf cent quinze Dollars américains et soixante-dix Cents) devant être souscrit par tous les actionnaires existants au prorata de leur participation afin de le porter de son montant actuel de 41.084,30 USD (quarante-et-un mille quatre-vingt-quatre Dollars américains et trente Cents) à 46.000 USD (quarante-six mille Dollars américains) sans émission de nouvelles actions, par la conversion d'une partie de la prime d'émission en capital.
5. Conversion des 1.000 (mille) actions sans valeur nominale en 4.600.000 (quatre millions six cent mille) actions ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune et une nouvelle répartition du capital social entre les actionnaires au prorata de leur participation;
6. Modification des articles 5.1 et 5.3 des statuts de la Société, afin de lire:
«5.1 Le capital social souscrit est fixé à 46.000 USD (quarante-six mille Dollars américains) représenté par 4.600.000 (quatre millions six cent mille) actions ayant chacune une valeur nominale de 0,01 USD (un Dollar Cent).
5.3 Le capital autorisé de la Société est fixé à 397.590.000 USD (trois cent quatre-vingtdix-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille Dollars américains) représenté par
39.759.000.000 (trente-neuf milliards sept cent cinquante-neuf millions) actions avec une valeur nominale de 0,01 USD (un Dollar Cent) chacune.»

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les procurations des actionnaires représentés et par les membres de l'assemblée; cette liste de présence et les procurations resteront attachées à l'original de ce procès verbal avec cet acte.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que des trois millions cent mille (3.100.000) actions représentant le capital social émis entier de la Société, toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement se prononcer sur son ordre du jour porté à la connaissance de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires étant présents ou représentés à cette assemblée.

IV. Alors que le notaire reconnaît que l'actionariat de la Société est composé comme suit et sont représentées les valeurs suivantes en Euro:

- M. William "Bill" Rose: 9.300 Euros représentés par 930.000 actions;
- M. Steven Andrew Manz: 5.425 Euros représentés par 542.500 actions;
- M. Michael Fletcher Pope: 5.425 Euros représentés par 542.500 actions;
- M. Michael Francis David Cadigan: 5.425 Euros représentés par 542.500 actions;
- M. Anirdha Gandadhar Pangarkar: 5.425 Euros représentés par 542.500 actions.

Total: 31.000 Euros représentés par 3.100.000 actions avec une valeur nominale de 0,01 EUR chacune.

L'assemblée a ensuite adopté chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé de convertir les actions ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune en 1.000 (mille) actions sans valeur nominale.

Il en résulte que l'actionnariat se compose désormais comme suit:

- M. William "Bill" Rose: 9.300 Euros représentés par 300 actions sans valeur nominale;
 - M. Steven Andrew Manz: 5.425 Euros représentés par 175 actions sans valeur nominale;
 - M. Michael Fletcher Pope: 5.425 Euros représentés par 175 actions sans valeur nominale;
 - M. Michael Francis David Cadigan: 5.425 Euros représentés par 175 actions sans valeur nominale;
 - M. Anirdha Gandadhar Pangarkar: 5.425 Euros représentés par 175 actions sans valeur nominale;
- Total: 31.000 Euros représentés par 1.000 actions sans valeur nominale.

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé de convertir le capital social de la Société de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros) en 41.084,30 USD (quarante-et-un mille quatre-vingt-quatre Dollars américains et trente Cents) en utilisant le taux de change de EUR/USD 1.3253 publié le 9 août 2010 par la Banque Centrale Européenne, représenté par 1.000 actions sans valeur nominale.

Il résulte de la conversion du capital social en USD, que l'actionnariat est maintenant le suivant:

- M. William "Bill" Rose: 12.325,29 USD représentés par 300 actions sans valeur nominale;
- M. Steven Andrew Manz: 7,189.7525 USD représentés par 175 actions sans valeur nominale;
- M. Michael Fletcher Pope: 7,189.7525 USD représentés par 175 actions sans valeur nominale;
- M. Michael Francis David Cadigan: 7,189.7525 USD représentés par 175 actions sans valeur nominale;
- M. Anirdha Gandadhar Pangarkar: 7,189.7525 USD représentés par 175 actions sans valeur nominale;

Total: 41.084,30 USD (quarante-et-un mille quatre-vingt-quatre Dollars américains et trente Cents) représentés par 1.000 (mille) actions sans valeur nominale.

Quatrième résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de son montant actuel de 41.084,30 USD (quarante-et-un mille quatre-vingt-quatre Dollars américains et trente Cents) par un montant de 4.915,70 USD (quatre mille neuf cent quinze Dollars américains et soixante-dix Cents) devant être souscrit et libéré par tous les actionnaires existants au prorata de leur participation afin de le porter à 46,000 USD (quarante-six mille Dollars américains) par la conversion d'une partie de la prime d'émission en capital, sans émission de nouvelles actions.

Les souscriptions et libérations sont effectuées de la manière suivante:

- M. William "Bill" Rose: 1,474.71 USD;
- M. Steven Andrew Manz: 860.2475 USD;
- M. Michael Fletcher Pope: 860.2475 USD;
- M. Michael Francis David Cadigan: 860.2475 USD;
- M. Anirdha Gandadhar Pangarkar: 860.2475 USD.

Preuve des libérations sus-mentionnées a été donnée au notaire qui le constate expressément, de sorte que la somme de 4.915,70 USD (quatre mille neuf cent quinze Dollars américains et soixante-dix Cents) est à la libre disposition de la Société.

Il résulte de cette augmentation que l'actionnariat est désormais comme suit:

- M. William "Bill" Rose: 13.800 USD (treize mille huit cent Dollars américains) représentés par 300 (trois cents) actions sans valeur nominale;
- M. Steven Andrew Manz: 8.050 USD (huit mille cinquante) représentés par 175 (cent soixante-quinze) actions sans valeur nominale;
- M. Michael Fletcher Pope: 8.050 USD (huit mille cinquante) représentés par 175 (cent soixante-quinze) actions sans valeur nominale;
- M. Michael Francis David Cadigan: 8.050 USD (huit mille cinquante) représentés par 175 (cent soixante-quinze) actions sans valeur nominale;

- M. Anirdha Gandadhar Pangarkar: 8.050 USD (huit mille cinquante) représentés par 175 (cent soixante-quinze) actions sans valeur nominale.

Cinquième résolution:

Il est unanimement décidé de convertir les 1.000 (mille) actions sans valeur nominale détenues par les actionnaires en 4.600.000 (quatre millions six cent mille) actions ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune.

Il résulte de cette conversion que l'actionnariat est désormais comme suit:

- M. William "Bill" Rose: 13.800 USD (treize mille huit cent Dollars américains) représentés par 1.380.000 (un million trois cent quatre-vingt mille) actions avec une valeur nominale de 0,01 USD (un Dollar Cent) chacune;
- M. Steven Andrew Manz: 8.050 USD (huit mille cinquante Dollars américains) représentés par 805.000 (huit cent cinq mille) actions avec une valeur nominale de 0,01 USD (un Dollar Cent) chacune;
- M. Michael Fletcher Pope: 8.050 USD (huit mille cinquante Dollars américains) représentés par 805.000 (huit cent cinq mille) actions avec une valeur nominale de 0,01 USD (un Dollar Cent) chacune;
- M. Michael Francis David Cadigan: 8.050 USD (huit mille cinquante Dollars américains) représentés par 805.000 (huit cent cinq mille) actions avec une valeur nominale de 0,01 USD (un Dollar Cent) chacune;
- M. Anirdha Gandadhar Pangarkar: 8.050 USD (huit mille cinquante Dollars américains) représentés par 805.000 (huit cent cinq mille) actions avec une valeur nominale de 0,01 USD (un Dollar Cent) chacune.

Sixième résolution:

Il est unanimement décidé de modifier les articles 5.1 et 5.3 des statuts de la Société afin de lire comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à 46.000 USD (quarante-six mille Dollars américains) représenté par 4.600.000 (quatre millions six cent mille) actions ayant chacune une valeur nominale de 0,01 USD (un Dollar Cent).

5.3. Le capital autorisé de la Société est fixé à 397.590.000 USD (trois cent quatre-vingtdix-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille Dollars américains) représenté par 39.759.000.000 (trente-neuf milliards sept cent cinquante-neuf millions) actions avec une valeur nominale de 0,01 USD (un Dollar Cent) chacune.»

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et aucun actionnaire présent ou représenté ne demandant la parole, le président a levé l'assemblée à 15h30 et ce procès verbal a été signé par les membres de l'assemblée et le notaire soussigné.

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ 1.500,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Don acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête du document.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 16 août 2010. Relation EAC /2010/9964. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010113759/293.

(100129099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Film Light(n)ing Express A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113024/10.

(100128372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.